

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1955 B 00101

Numéro SIREN : 855 201 018

Nom ou dénomination : BANQUE CHALUS

Ce dépôt a été enregistré le 11/05/2018 sous le numéro de dépôt 3673

DEPOT N° 180 3673

DU 11 MAI 2018

BANQUE CHALUS

Société anonyme au capital de 24 345 000,00 euros

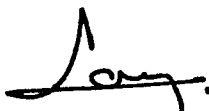
Siège social : 5, place de Jaude 63000 CLERMONT-FERRAND

855 201 018 R.C.S CLERMONT-FERRAND

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2017

Arrêtés par le Conseil d'administration de Banque Chalus
en date du 23/02/2018 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du
28/03/2018.

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME



SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017	4
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2017	6
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017	7
Note 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	9
Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	10
Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	21
Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	22
Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	23
Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	24
Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE	25
Note 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	26
Note 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF	27
Note 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	28
Note 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	29
Note 12 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	30
Note 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	31
Note 14 PROVISIONS	32
Note 15 EPARGNE LOGEMENT	33
Note 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX	34
Note 17 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	36
Note 18 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)	37
Note 19 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	38
Note 20 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	39
Note 21 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES	40
Note 22 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	41

Note 23	PRODUIT NET DES COMMISSIONS.....	41
Note 24	GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	42
Note 25	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	42
Note 26	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION.....	43
Note 27	COUT DU RISQUE.....	44
Note 28	RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	45
Note 29	IMPOT SUR LES BENEFICES.....	46
Note 30	INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES	46
Note 31	AFFECTATION DES RESULTATS	46
Note 32	IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS.....	46
Note 33	PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES	47

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2017	31/12/2016
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		269 238	250 261
Caisse, banques centrales		7 204	6 026
Effets publics et valeurs assimilées	5	41 110	32 994
Créances sur les établissements de crédit	3	220 924	211 241
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	3		
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	4	449 265	427 003
OPERATIONS SUR TITRES		3 618	2 312
Obligations et autres titres à revenu fixe	5		
Actions et autres titres à revenu variable	5	3 618	2 312
VALEURS IMMOBILISEES		6 319	6 515
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	455	738
Parts dans les entreprises liées	6-7		
Immobilisations incorporelles	7		178
Immobilisations corporelles	7	5 864	5 599
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE			
ACTIONS PROPRES			
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		10 536	12 773
Autres actifs	8	6 991	7 822
Comptes de régularisation	8	3 545	4 951
TOTAL ACTIF		738 976	698 864

PASSIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2017	31/12/2016
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		47 849	40 854
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	10	47 849	40 854
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE			
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	11	586 868	556 630
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	12	490	490
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		10 441	10 888
Autres passifs	13	5 580	5 874
Comptes de régularisation	13	4 861	5 014
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNEES		5 618	6 207
Provisions	14	5 618	6 207
Dettes subordonnées			
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)	17	27 843	26 138
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	18	59 867	57 657
Capital souscrit		24 345	24 345
Primes d'émission		4 521	4 521
Réserves		28 791	26 578
Ecarts de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		2 210	2 213
TOTAL PASSIF		738 976	698 864

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
ENGAGEMENTS DONNES		39 371	39 700
Engagements de financement	20	36 432	37 681
Engagements de garantie	20	2 939	2 019
Engagements sur titres	20		
ENGAGEMENTS RECUS		252 172	218 280
Engagements de financement	20		
Engagements de garantie	20	252 172	218 280
Engagements sur titres	20		

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts et produits assimilés	22	17 564	18 556
Intérêts et charges assimilées	22	-6 409	-6 987
Revenus des titres à revenu variable		37	18
Commissions Produits	23	7 258	7 436
Commissions Charges	23	-755	-703
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		272	305
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	24	-34	-120
Autres produits d'exploitation bancaire	25	30	19
Autres charges d'exploitation bancaire	25	-6	-2
PRODUIT NET BANCAIRE		17 957	18 522
Charges générales d'exploitation	26	-11 397	-11 911
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	7	-1 089	-1 001
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		5 471	5 610
Coût du risque	27	185	366
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 656	5 976
Résultat net sur actifs immobilisés	28	-114	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		5 542	5 976
Résultat exceptionnel			
Impôts sur les bénéfices	29	-1 627	-1 817
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		-1 705	-1 946
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 210	2 213

Note 1 **CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Note 1.1 **Cadre juridique et financier**

La Banque Chalus SA, appartient au réseau de la Fédération bancaire française.

Elle est entrée depuis le 5 septembre 1997 dans le périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole Centre France et du Groupe Crédit Agricole.

Ses statuts sont en harmonie avec l'ordonnance n°2000-912 du 18 septembre 2000, l'ordonnance n°2000-1233 du 14 décembre 2000 et la loi n°2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques.

Note 1.2 **Les faits caractéristiques de l'entreprise**

Aucun évènement marquant ou significatif n'est intervenu en 2017 pour la Banque Chalus.

Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Banque Chalus sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires.

La présentation des états financiers de la Banque Chalus est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Aucun changement de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent n'est intervenu en 2017.

Note 2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, conduit l'entité à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1er janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

L'encours s'élève à 1 209 milliers d'euros à fin décembre 2017.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Banque Chalus distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

* Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

* Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour

lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Banque Chalus par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Traitement comptable des dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Banque Chalus a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les provisions risques pays ou les provisions sectorielles généralement calculées à partir des modèles Bâloise. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Note 2.2 Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Banque Chalus dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Titres de participation et de filiales

Les titres de participation sont des titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- * les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- * si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Banque Chalus détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence.

Dates d'enregistrement

La Banque Chalus enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants:

- * du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- * du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Banque Chalus n'a pas opéré, en 2017, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Note 2.3 Immobilisations

La Banque Chalus applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte la base amortissable tient compte de l'éventuelle

valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Banque Chalus, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants.

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	40 ans
Second œuvre	20 ans
Installations techniques	15 ans
Agencements	8 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose la Banque Chalus sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

Note 2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,

- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Note 2.5 **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Note 2.6 **Provisions**

La Banque Chalus applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- * le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.

- * la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne réglementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Note 2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IV^{ème} directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Banque Chalus à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Note 2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie.

Pour la Banque Chalus les instruments financiers ne concernent que des opérations de couverture (micro couverture et macro couverture) .

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de la Banque Chalus, sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Note 2.9 Engagements hors-bilan

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Banque Chalus.

Note 2.10 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 1er juin 2017. La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

Note 2.11 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Banque Chalus applique, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, la Banque Chalus provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Banque Chalus a opté pour la méthode 2 de la recommandation 2013-02 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

La recommandation autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Banque Chalus a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- majoré des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Au 31 12 2017, les actifs couvrent la totalité des engagements de la Banque Chalus.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

La Banque Chalus est affiliée aux régimes nationaux AGIRC et ARRCO. Ces fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Banque Chalus n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

Note 2.12 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique " Impôts sur le bénéfice" du compte de résultat.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Banque Chalus a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

Note 3
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	31/12/2017							31/12/2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	21 934				21 934		21 934	22 330
à terme	51 534	12 000	37 833	95 000	196 367	2 547	198 914	188 835
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés				76	76		76	76
Total	73 468	12 000	37 833	95 076	218 377	2 547	220 924	211 241
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							220 924	211 241
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires								
Comptes et avances à terme								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés								
Total								
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN								
TOTAL							220 924	211 241

Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

	31/12/2017						31/12/2016	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Créances commerciales	338				338		338	390
Autres concours à la clientèle	17 887	37 890	143 787	244 287	443 851	807	444 658	426 023
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	15 714				15 714	38	15 752	12 712
Dépréciations							-11 483	-12 122
VALEUR NETTE AU BILAN							449 265	427 003

Note 5

**TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES
DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE**

	31/12/2017					31/12/2016
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées :		809		39 728	40 537	32 578
dont surcote restant à amortir						
dont décote restant à amortir						
Créances rattachées		22		551	573	416
Dépréciations						
VALEUR NETTE AU BILAN		831		40 279	41 110	32 995
Obligations et autres titres à revenu fixe (1):						
Emis par organismes publics						
Autres émetteurs						
dont surcote restant à amortir						
dont décote restant à amortir						
Créances rattachées						
Dépréciations						
VALEUR NETTE AU BILAN						
Actions et autres titres à revenu variable		3 684			3 684	2 347
Créances rattachées						
Dépréciations		-66			-66	-35
VALEUR NETTE AU BILAN		3 618			3 618	2 312
TOTAL		4 449		40 279	44 728	35 307
Valeurs estimatives		4 998		40 108	45 106	35 646

Note 6

TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Valeur estimative des titres de participation

	31/12/2017		31/12/2016	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
(En milliers d'euros)				
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés				
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
VALEUR NETTE AU BILAN				
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	6	6	6	6
Titres cotés		453		352
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
Sous-total titres de participation	6	459	6	358
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	449	449	732	732
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	449	449	732	732
VALEUR NETTE AU BILAN	455	908	738	1 090
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	455	908	738	1 090

	31/12/2017		31/12/2016	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
(En milliers d'euros)				
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	455		738	
Titres cotés				
TOTAL	455		738	

Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations corporelles et incorporelles

(En milliers d'euros)	01/01/2017	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2017
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	17 185	1 306	-203		18 288
Amortissements et dépréciations	-11 586	-1 025	187		-12 424
Mali technique de fusion sur immobilisations corporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	5 599	281	-16		5 864
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	569		-114		455
Amortissements et dépréciations	-391	-64			-455
Mali technique de fusion sur immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	178	-64	-114		
TOTAL	5 777	217	-130		5 864

Note 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés		
Comptes de stock et emplois divers		
Débiteurs divers	6 991	7 822
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement		
VALEUR NETTE AU BILAN	6 991	7 822
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	257	1 674
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Charges constatées d'avance	56	68
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	218	210
Autres produits à recevoir	2 101	2 389
Charges à répartir		
Autres comptes de régularisation	913	610
VALEUR NETTE AU BILAN	3 545	4 951
TOTAL	10 536	12 773

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

Note 9**DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF**

(En milliers d'euros)	Solde au 01/01/2017	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2017
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	12 122	1 899	-2 505	-33		11 483
Sur opérations sur titres	35	44	-13			66
Sur valeurs immobilisées		63				63
Sur autres actifs						
TOTAL	12 157	2 006	-2 518	-33		11 612

Note 10

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	31/12/2017							31/12/2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
à vue	22 567				22 567		22 567	1 038
à terme	5 500		19 576		25 076	206	25 282	39 816
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	28 067		19 576		47 643	206	47 849	40 854
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires								
Comptes et avances à terme								
Titres donnés en pension livrée								
VALEUR AU BILAN								
TOTAL	28 067		19 576		47 643	206	47 849	40 854

Note 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2017							31/12/2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	204 258				204 258	11	204 269	185 674
Comptes d'épargne à régime spécial :	284 414	34 321	28 297	1 530	348 562		348 562	330 380
à vue	195 523				195 523		195 523	182 491
à terme	88 891	34 321	28 297	1 530	153 039		153 039	147 889
Autres dettes envers la clientèle :	4 997	5 542	15 820	7 310	33 669	368	34 037	40 576
à vue	139				139		139	
à terme	4 858	5 542	15 820	7 310	33 530	368	33 898	40 576
Valeurs données en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	493 669	39 863	44 117	8 840	586 489	379	586 868	556 630

Note 12 DETTE REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle

	31/12/2017					31/12/2016	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>							
Bons de caisse	480				480	10	490
Titres du marché interbancaire							
Titres de créances négociables (1)							
Emprunts obligataires							
Autres dettes représentées par un titre							
VALEUR NETTE AU BILAN	480				480	10	490

Note 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

	31/12/2017	31/12/2016
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus		
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	5 580	5 874
Versements restant à effectuer sur titres		
VALEUR AU BILAN	5 580	5 874
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert		1
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
Produits constatés d'avance	2 686	2 359
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	108	116
Autres charges à payer	2 054	2 127
Autres comptes de régularisation	13	411
VALEUR AU BILAN	4 861	5 014
TOTAL	10 441	10 888

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

Note 14 PROVISIONS

	Solde au 01/01/2017	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2017
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Provisions pour engagements de retraite et assimilés (1)	235					235
Provisions pour autres engagements sociaux		23	-20			3
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	157			-157		
Provisions pour litiges fiscaux						
Provisions pour autres litiges	223	47	-10	-75		185
Provision pour risques pays						
Provisions pour risques de crédit (2)	3 147	16 986		-16 624		3 509
Provisions pour restructurations						
Provisions pour impôts						
Provisions sur participations						
Provisions pour risques opérationnels						
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (3)	2 152	1		-774		1 379
Autres provisions	293	104	-74	-16		307
VALEUR AU BILAN	6 207	17 161	-104	-17 646		5 618

- (1) Provision pour médaille du travail
- (2) Provision des encours de crédits sains (cf note 2.1)
- (3) Voir note 15 sur l'épargne logement

Note 15 EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/17	31/12/16
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	13 536	49 329
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	43 652	35 698
Ancienneté de plus de 10 ans	82 626	47 916
Total plans d'épargne-logement	139 814	132 943
Total comptes épargne-logement	16 015	15 794
TOTAL ENCOURS COLLECTES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	155 829	148 737

L'ancienneté est déterminée conformément au Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/17	31/12/16
Plans d'épargne-logement	107	138
Comptes épargne-logement	497	657
TOTAL ENCOURS DE CREDIT EN VIE OCTROYES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	603	795

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/17	31/12/16
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	17	362
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	362	200
Ancienneté de plus de 10 ans	999	1 590
Total plans d'épargne-logement	1 378	2 152
Total comptes épargne-logement	1	0
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	1 379	2 152

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/17	Dotations	Reprises	31/12/17
Plans d'épargne-logement	2 152		774	1 378
Comptes épargne-logement	0	1		1
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	2152	1	774	1 379

Note 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX

AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Définitions :

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Les engagements sociaux sont constitués pour la Banque Chalus par :

- son adhésion à la CRPB pour laquelle aucun détail de calcul de la provision n'est communiqué ;
- l'indemnité de fin de carrière dont les éléments de calcul sont indiqués ci-après.

Variations de la dette actuarielle

(En milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16
Dette actuarielle au 31/12/N-1	570	527
Coût des services rendus sur l'exercice	41	34
Coût financier	8	11
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)		
(Gains) / pertes actuariels	-98	-1
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	521	571

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(En milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16
Coût des services rendus	41	34
Coût financier	8	11
Rendement attendu des actifs	-13	-19
Coût des services passés		
(Gains) / pertes actuariels net	-6	-6
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		
CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT	30	20

Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/17	31/12/16
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	981	948
Rendement attendu des actifs	13	19
Gains / (pertes) actuariels	21	14
Cotisations payées par l'employeur		
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds		
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N	1 015	981

Au 31 décembre 2017, les taux de sensibilité démontrent que:

- une variation de plus de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5.75 %;
- une variation de moins de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 6.40 %.

Composition des actifs des régimes

Les actifs des régimes sont constitués d'une police d'assurance souscrite chez un assureur.

La composition est la suivante : Obligations : 83.4 %; Actions : 9.4 %; Autres : 7.2 %.

Variations de la provision

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/17	31/12/16
Dette actuarielle au 31/12/N	286	304
Impact de la limitation d'actifs		
Juste valeur des actifs fin de période		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-30	-19
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N	256	285

Le rendement effectif des actifs du régime est de 3.50 %.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées à la clôture sont :

- un taux d'actualisation de : 1.38 %
- un taux de rendement attendu des actifs du régime, pour l'exercice de 2017: 1.38 %.

Note 17 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

	31/12/2017	31/12/2016
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Fonds pour risques bancaires généraux	27 843	26 138
VALEUR AU BILAN	27 843	26 138

Note 18 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

	Capitaux propres							
	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau	Ecart conversion / réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Solde au 31/12/2015	24 345	1 238		27 777			2 083	55 443
Dividendes versés au titre de N-2								
Variation de capital								
Variation des primes et réserves		104		1 979				2 083
Affectation du résultat social N-2								
Report à nouveau							-2 083	-2 083
Résultat de l'exercice N-1								
Autres variations							2 213	2 213
Solde au 31/12/2016	24 345	1 342		29 756			2 213	57 656
Dividendes versés au titre de N-1								
Variation de capital								
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat social N-1		111		2 102				
Report à nouveau							-2 213	
Résultat de l'exercice N								
Autres variations							2 210	2 210
Solde au 31/12/2017	24 345	1 453		31 858			2 210	59 866

Ventilation du capital

	Nombre d'actions	Valeur nominale en milliers d'euros
Au 31/12/2016	1 623 000	24 345
Au 31/12/2017	1 623 000	24 345

Note 19

OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	31/12/2017			31/12/2016
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
(En milliers d'euros)				
Opérations fermes	142 000		142 000	139 000
Opérations sur marchés organisés (1)				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré (1)	142 000		142 000	139 000
Swaps de taux d'intérêt	142 000		142 000	139 000
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles				
Opérations sur marchés organisés				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Opérations de gré à gré				
Options de swaps de taux				
Achetées				
Vendues				
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Dérivés de crédit				
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				
TOTAL	142 000		142 000	139 000

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

Note 20 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES
GARANTIES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Engagements donnés		
Engagements de financement	36 432	37 681
Engagements en faveur d'établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle	36 432	37 681
Ouverture de crédits confirmés	8 616	8 731
Ouverture de crédits documentaires	144	117
Autres ouvertures de crédits confirmés	8 472	8 614
Autres engagements en faveur de la clientèle	27 816	28 950
Engagements de garantie	2 939	2 019
Engagements d'ordre d'établissement de crédit		
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties		
Engagements d'ordre de la clientèle	2 939	2 019
Cautions immobilières		
Autres garanties d'ordre de la clientèle	2 939	2 019
Engagements sur titres		
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements à donner		

Engagements reçus		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	252 172	218 280
Engagements reçus d'établissements de crédit	53 886	33 364
Engagements reçus de la clientèle	198 286	184 916
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	91	
Autres garanties reçues	198 195	184 916
Engagements sur titres		
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus		

Note 21 **ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES**

Avec la Caisse régionale Crédit Agricole Centre France :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016
Dettes	25 000	39 500
Créances	149 333	142 500

Engagements reçus : 40 334 k€, garantie en risques sur les entreprises.

Note 21 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Sur opérations avec les établissements de crédit	5 102	5 762
Sur opérations internes au Crédit Agricole		
Sur opérations avec la clientèle	11 254	11 810
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	296	201
Produit net sur opérations de macro-couverture	912	783
Sur dettes représentées par un titre		
Autres intérêts et produits assimilés		
Intérêts et produits assimilés	17 564	18 556
Sur opérations avec les établissements de crédit	-367	-416
Sur opérations internes au Crédit Agricole		
Sur opérations avec la clientèle	-6 039	-6 570
Charge nette sur opérations de macro-couverture		
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Sur dettes représentées par un titre		
Autres intérêts et charges assimilées	-3	-1
Intérêts et charges assimilées	-6 409	-6 987
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES (1)	11 155	11 569

Note 22 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017			31/12/2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	136	-2	134	148	-1	147
Sur opérations internes au crédit agricole	95	-196	-101	99	-191	-92
Sur opérations avec la clientèle	2 505	-27	2 478	2 532	-25	2 507
Sur opérations sur titres		-7	-7		-3	-3
Sur opérations de change	4		4	4		4
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan						
Sur prestations de services financiers (1)	4 518	-523	3 995	4 653	-483	4 170
Provision pour risques sur commissions						
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	7 258	-755	6 503	7 436	-703	6 733

Note 23 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

	31/12/2017	31/12/2016
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-45	
Reprises de dépréciations	13	100
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	-32	100
Plus-values de cession réalisées		224
Moins-values de cession réalisées	-2	-444
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	-2	-220
Solde des opérations sur titres de placement	-34	-120
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées		
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	-34	-120

Note 24 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

	31/12/2017	31/12/2016
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Produits divers	30	19
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions		
Autres produits d'exploitation bancaire	30	19
Charges diverses	-5	
Quote part des opérations faites en commun	-1	-2
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions		
Autres charges d'exploitation bancaire	-6	-2
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	24	17

Note 25 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Frais de personnel		
Salaires et traitements	-4 278	-4 187
Charges sociales	-1 557	-1 573
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations	-354	-353
Intéressement et participation	-376	-328
Impôts et taxes sur rémunérations	-648	-638
Total des charges de personnel	-6 859	-6 726
Refacturation et transferts de charges de personnel		
Frais de personnel nets	-6 859	-6 726
Frais administratifs		
Impôts et taxes	-241	-733
Services extérieurs, autres frais administratifs et contributions réglementaires (1) (2)	-4 616	-4 503
Total des charges administratives	-4 857	-5 236
Refacturation et transferts de charges administratives	319	51
Frais administratifs nets	-4 538	-5 185
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-11 397	-11 911

Le montant des jetons de présence versé en 2016 aux organes d'administration s'élève à 12 milliers d'euros.

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Le crédit d'impôt 2017 accordé à la Banque chalus s'élève à 221 millions d'euros.

Effectif moyen

Effectif par catégorie (Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2017	31/12/2016
Cadres	27	28
Non cadres	102	100
Total de l'effectif moyen	129	128
Dont : - France	129	128
- Etranger		
Dont : personnel mis à disposition		

Note 26 COUT DU RISQUE

	31/12/2017	31/12/2016
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Dotations aux provisions et dépréciations	-18 888	-3 662
Dépréciations de créances douteuses	-1 855	-2 951
Autres provisions et dépréciations	-17 033	-711
Reprises de provisions et dépréciations	19 308	4 238
Reprises de dépréciations de créances douteuses	2 437	2 769
Autres reprises de provisions et dépréciations	16 871	1 469
Variation des provisions et dépréciations	420	576
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	-28	-18
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	-207	-192
Décote sur prêts restructurés		
Récupérations sur créances amorties		
Autres pertes		
Autres produits		
COUT DU RISQUE	185	366

Note 27

RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		
Reprises de dépréciations		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		
Plus-values de cessions réalisées		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		
Moins-values de cessions réalisées		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		
Pertes sur créances liées à des titres de participation		
Solde des plus et moins-values de cessions		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		
Solde en perte ou en bénéfice		
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	1	
Moins-values de cessions	-115	
Solde en perte ou en bénéfice	-114	
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	-114	

Note 28 **IMPOT SUR LES BENEFICES**

En milliers d'euros	2017	2016
IS sur le résultat courant	1 627	1 817
IS provisionné	0	0
Charge fiscale	1 627	1 817

Note 29 **INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES**

La totalité de l'activité de la Banque Chalus est exercée en France dans la banque de proximité.

Note 30 **PROJET D'AFFECTATION DES RESULTATS**

<i>En euros</i>	
Bénéfice de l'exercice :	2 209 597.28
Montant à affecter	2 209 597.28
Affectation à la réserve légale :	110 479.86
Affectation aux autres réserves :	2 099 117.42

Note 31 **IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS**

Banque Chalus ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

Note 32 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Banque Chalus

	Ernst & Young	50 %	Wolff et Associés	50 %
<i>(En milliers d'euros hors taxes)</i>				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels (*)		34		34
Services autres que la certification des comptes				
TOTAL		34		34

S.A.S. WOLFF ET ASSOCIES
19, boulevard Berthelot
63400 Chamalières

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Riom

ERNST & YOUNG Audit
Le Compans - Immeuble B
1, place Alfonse Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse Cedex 6
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Banque Chalus

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Banque Chalus,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Banque Chalus relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Dépréciations des crédits sur une base individuelle

Risque identifié	Notre réponse
Du fait de son activité, votre établissement est exposé à un risque de crédit sur les marchés sur lesquels elle intervient. Comme indiqué dans l'annexe aux comptes annuels (notes 2.1 et 4), les créances faisant l'objet de pertes prévisibles au titre du risque de crédit avéré donnent lieu à la comptabilisation d'une dépréciation correspondant à la différence entre la valeur comptable des prêts et la somme des flux futurs estimés actualisés. S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, la direction de votre établissement est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement. Nous avons considéré la détermination des dépréciations des crédits comme un point clé de l'audit des comptes annuels en raison de l'importance relative de ces dépréciations dans le bilan et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour déterminer les flux futurs estimés. Ces dépréciations sont présentées en note 4.1 de l'annexe aux comptes annuels et s'élèvent à M€ 11,5 au 31 décembre 2017.	Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif mis en place par la direction pour évaluer le montant des dépréciations à comptabiliser. Nous avons en particulier : ▶ mené des entretiens au cours de l'exercice avec les personnes en charge du suivi des risques au sein de votre établissement afin de prendre connaissance de la gouvernance et des procédures mises en place pour évaluer ces dépréciations et assurer leur correcte alimentation en comptabilité ; ▶ testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par votre établissement relatifs à ces procédures ; ▶ apprécié le bien-fondé des hypothèses utilisées par la direction pour la détermination des flux futurs estimés sur un échantillon de dossiers de crédit présentant un risque avéré ; ▶ effectué un examen analytique de la couverture des encours douteux par marché et par strate d'encours.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Dépréciations des crédits sur une base individuelle

Risque identifié	Notre réponse
Du fait de son activité, votre établissement est exposé à un risque de crédit sur les marchés sur lesquels elle intervient. Comme indiqué dans l'annexe aux comptes annuels (notes 2.1 et 4), les créances faisant l'objet de pertes prévisibles au titre du risque de crédit avéré donnent lieu à la comptabilisation d'une dépréciation correspondant à la différence entre la valeur comptable des prêts et la somme des flux futurs estimés actualisés. S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, la direction de votre établissement est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement. Nous avons considéré la détermination des dépréciations des crédits comme un point clé de l'audit des comptes annuels en raison de l'importance relative de ces dépréciations dans le bilan et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour déterminer les flux futurs estimés. Ces dépréciations sont présentées en note 4.1 de l'annexe aux comptes annuels et s'élèvent à M€ 11,5 au 31 décembre 2017.	Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif mis en place par la direction pour évaluer le montant des dépréciations à comptabiliser. Nous avons en particulier : ▶ mené des entretiens au cours de l'exercice avec les personnes en charge du suivi des risques au sein de votre établissement afin de prendre connaissance de la gouvernance et des procédures mises en place pour évaluer ces dépréciations et assurer leur correcte alimentation en comptabilité ; ▶ testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par votre établissement relatifs à ces procédures ; ▶ apprécié le bien-fondé des hypothèses utilisées par la direction pour la détermination des flux futurs estimés sur un échantillon de dossiers de crédit présentant un risque avéré ; ▶ effectué un examen analytique de la couverture des encours douteux par marché et par strate d'encours.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Banque Chalus par votre assemblée générale du 23 avril 2010 pour le cabinet S.A.S. WOLFF ET ASSOCIES et du 31 mars 2016 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2017, le cabinet S.A.S. WOLFF ET ASSOCIES était dans la huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la deuxième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG et Autres était commissaire aux comptes de 2010 à 2015 et le cabinet ERNST & YOUNG Audit de 2004 à 2009.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons un rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

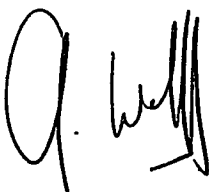
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Chamalières et Toulouse, le 13 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

S.A.S. WOLFF ET ASSOCIES



Grégory Wolff

ERNST & YOUNG Audit



Frank Astoux

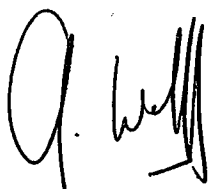
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Chamalières et Toulouse, le 13 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

S.A.S. WOLFF ET ASSOCIES



Grégory Wolff

ERNST & YOUNG Audit



Frank Astoux

BANQUE CHALUS

Société anonyme au capital de 24 345 000,00 euros
Siège social : 5, place de Jaude 63000 CLERMONT-FERRAND
855 201 018 R.C.S CLERMONT-FERRAND

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2017

Arrêtés par le Conseil d'administration de Banque Chalus
en date du 23/02/2018 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du
28/03/2018.

Commissaire aux Comptes
SAS WOLFF & ASSOCIES
19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES
Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017	4
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2017	6
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017	7
Note 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	9
Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	10
Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	21
Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	22
Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	23
Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	24
Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE	25
Note 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	26
Note 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF	27
Note 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	28
Note 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	29
Note 12 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	30
Note 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	31
Note 14 PROVISIONS	32
Note 15 EPARGNE LOGEMENT	33
Note 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX	34
Note 17 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	36
Note 18 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)	37
Note 19 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	38
Note 20 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	39
Note 21 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES	40
Note 22 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	41

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES

19, boulevard Berthelot

63400 CHAMALIERES

Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

Note 23	PRODUIT NET DES COMMISSIONS.....	41
Note 24	GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	42
Note 25	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	42
Note 26	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION.....	43
Note 27	COUT DU RISQUE.....	44
Note 28	RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	45
Note 29	IMPOT SUR LES BENEFICES	46
Note 30	INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES	46
Note 31	AFFECTATION DES RESULTATS	46
Note 32	IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS.....	46
Note 33	PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES	47

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES

19, boulevard Berthelot

63400 CHAMALIERES

Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2017	31/12/2016
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		269 238	250 261
Caisse, banques centrales		7 204	6 026
Effets publics et valeurs assimilées	5	41 110	32 994
Créances sur les établissements de crédit	3	220 924	211 241
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	3		
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	4	449 265	427 003
OPERATIONS SUR TITRES		3 618	2 312
Obligations et autres titres à revenu fixe	5		
Actions et autres titres à revenu variable	5	3 618	2 312
VALEURS IMMOBILISEES		6 319	6 515
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	455	738
Parts dans les entreprises liées	6-7		
Immobilisations incorporelles	7		178
Immobilisations corporelles	7	5 864	5 599
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE			
ACTIONS PROPRES			
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		10 536	12 773
Autres actifs	8	6 991	7 822
Comptes de régularisation	8	3 545	4 951
TOTAL ACTIF		738 976	698 864

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES

19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES
Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

PASSIF

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		47 849	40 854
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	10	47 849	40 854
OPÉRATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE			
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTELE	11	586 868	556 630
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	12	490	490
COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		10 441	10 888
Autres passifs	13	5 580	5 874
Comptes de régularisation	13	4 861	5 014
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNÉES		5 618	6 207
Provisions	14	5 618	6 207
Dettes subordonnées			
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG)	17	27 843	26 138
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	18	59 867	57 657
Capital souscrit		24 345	24 345
Primes d'émission		4 521	4 521
Réserves		28 791	26 578
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		2 210	2 213
TOTAL PASSIF		738 976	698 864

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES

19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES
Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
ENGAGEMENTS DONNES		39 371	39 700
Engagements de financement	20	36 432	37 681
Engagements de garantie	20	2 939	2 019
Engagements sur titres	20		
ENGAGEMENTS RECUS		252 172	218 280
Engagements de financement	20		
Engagements de garantie	20	252 172	218 280
Engagements sur titres	20		

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES

19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES
Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts et produits assimilés	22	17 564	18 556
Intérêts et charges assimilées	22	-6 409	-6 987
Revenus des titres à revenu variable		37	18
Commissions Produits	23	7 258	7 436
Commissions Charges	23	-755	-703
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		272	305
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	24	-34	-120
Autres produits d'exploitation bancaire	25	30	19
Autres charges d'exploitation bancaire	25	-6	-2
PRODUIT NET BANCAIRE		17 957	18 522
Charges générales d'exploitation	26	-11 397	-11 911
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	7	-1 089	-1 001
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		5 471	5 610
Coût du risque	27	185	366
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		5 656	5 976
Résultat net sur actifs immobilisés	28	-114	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT		5 542	5 976
Résultat exceptionnel			
Impôts sur les bénéfices	29	-1 627	-1 817
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		-1 705	-1 946
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		2 210	2 213

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES

19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES
Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIÉS

19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES
Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

**Note 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE
L'EXERCICE**

Note 1.1 Cadre juridique et financier

La Banque Chalus SA, appartient au réseau de la Fédération bancaire française.

Elle est entrée depuis le 5 septembre 1997 dans le périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole Centre France et du Groupe Crédit Agricole.

Ses statuts sont en harmonie avec l'ordonnance n°2000-912 du 18 septembre 2000, l'ordonnance n°2000-1233 du 14 décembre 2000 et la loi n°2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques.

Note 1.2 Les faits caractéristiques de l'entreprise

Aucun évènement marquant ou significatif n'est intervenu en 2017 pour la Banque Chalus.

La convention de contre garantie, donnée par Crédit Agricole Centre France a été actualisée (cf note 21).

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES

19, boulevard Berthelot

63400 CHAMALIERES

Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Banque Chalus sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires.

La présentation des états financiers de la Banque Chalus est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Aucun changement de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent n'est intervenu en 2017.

Note 2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, conduit l'entité à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES
19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES
Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1er janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

L'encours s'élève à 1 209 milliers d'euros à fin décembre 2017.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Banque Chalus distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

* Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

* Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour

Commissaire aux Comptes

11/47

SAS WOLFF & ASSOCIES

19, boulevard Berthelot

63400 CHAMALIERES

Tél. 04 73 31 56 00 - Fax 04 73 31 56 01

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Commissaire aux Comptes
SAS WOLFF & ASSOCIES
19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES
Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Banque Chalus dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Titres de participation et de filiales

Les titres de participation sont des titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES
19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES
Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

14/47

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- * les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- * si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Banque Chalus détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence.

Dates d'enregistrement

La Banque Chalus enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants:

- * du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- * du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Banque Chalus n'a pas opéré, en 2017, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Note 2.3 Immobilisations

La Banque Chalus applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte la base amortissable tient compte de l'éventuelle

Commissaire aux Comptes

15/47

SAS WOLFF & ASSOCIES

19, boulevard Berthelot

63400 CHAMALIERES

Tél. 04 73 31 56 00 - Fax 04 73 36 35 23

valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Banque Chalus, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants.

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	40 ans
Second œuvre	20 ans
Installations techniques	15 ans
Agencements	8 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose la Banque Chalus sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

Note 2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES

19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES
Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Note 2.5 **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Note 2.6 **Provisions**

La Banque Chalus applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

* le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.

* la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne réglementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES

19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES
Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

Note 2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Banque Chalus à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Note 2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie.

Pour la Banque Chalus les instruments financiers ne concernent que des opérations de couverture (micro couverture et macro couverture) .

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de la Banque Chalus, sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Note 2.9 Engagements hors-bilan

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Banque Chalus.

Note 2.10 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 1er juin 2017. La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES

19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES
Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

Note 2.11 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Banque Chalus applique, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, la Banque Chalus provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Banque Chalus a opté pour la méthode 2 de la recommandation 2013-02 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

La recommandation autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Banque Chalus a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- majoré des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Au 31 12 2017, les actifs couvrent la totalité des engagements de la Banque Chalus.

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES

19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES
Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

La Banque Chalus est affiliée aux régimes nationaux AGIRC et ARRCO. Ces fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Banque Chalus n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

Note 2.12 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique " Impôts sur le bénéfice" du compte de résultat.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Banque Chalus a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES

19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES
Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

Note 3

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	31/12/2017					31/12/2016		
	0 à 12 mois	12 à 18 mois	18 à 36 mois	36 à 48 mois	Totales à principal	Créances à principal	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	21 934				21 934		21 934	22 330
à terme (1)	51 534	12 000	37 833	95 000	196 367	2 547	198 914	188 835
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés				76	76		76	76
Total	73 468	12 000	37 833	95 076	218 377	2 547	220 924	211 241
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							220 924	211 241
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires								
Comptes et avances à terme								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés								
Total								
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN								
TOTAL							220 924	211 241

(1) Dont 151 880 k€ avec la caisse régionale Crédit Agricole Centre France.

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES

19, boulevard Berthelot

63400 CHAMALIERES

Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

	31/12/2017					31/12/2016		
(En milliers d'euros)	Moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Totaux en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	338				338		338	390
Autres concours à la clientèle	17 887	37 890	143 787	244 287	443 851	807	444 658	426 023
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	15 714				15 714	38	15 752	12 712
Dépréciations							-11 483	-12 122
VALEUR NETTE AU BILAN							448 265	427 693

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES

19, boulevard Berthelot

63400 CHAMALIERES

Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

Note 5

**TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES
DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE**

(En milliers d'euros)	31/12/2017					31/12/2016
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :		809		39 728	40 537	32 578
dont surcote restant à amortir						
dont décote restant à amortir						
Créances rattachées		22		551	573	416
Dépréciations						
VALEUR NETTE AU BILAN		831		40 279	41 110	32 995
Obligations et autres titres à revenu fixe (1):						
Emis par organismes publics						
Autres émetteurs						
dont surcote restant à amortir						
dont décote restant à amortir						
Créances rattachées						
Dépréciations						
VALEUR NETTE AU BILAN						
Actions et autres titres à revenu variable		3 684			3 684	2 347
Créances rattachées						
Dépréciations		-66			-66	-35
VALEUR NETTE AU BILAN		3 618			3 618	2 312
TOTAL		4 449		40 279	44 728	35 307
Valeurs estimatives		4 998		40 108	45 106	35 646

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES

19, boulevard Berthelot

63400 CHAMALIERES

Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

Note 6

TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Valeur estimative des titres de participation

(En milliers d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés				
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
VALEUR NETTE AU BILAN				
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	6	6	6	6
Titres cotés		453		352
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
Sous-total titres de participation	6	459	6	358
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	449	449	732	732
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	449	449	732	732
VALEUR NETTE AU BILAN	455	908	738	1 090
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	455	908	738	1 090

(En milliers d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	455		738	
Titres cotés				
TOTAL	455		738	

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES

19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES
Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

Note 7

VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations corporelles et incorporelles

(En milliers d'euros)	01/01/2017	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions) (échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2017
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	17 185	1 306	-203		18 288
Amortissements et dépréciations	-11 586	-1 025	187		-12 424
Mali technique de fusion sur immobilisations corporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	5 599	281	-16		5 864
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	569		-114		455
Amortissements et dépréciations	-391	-64			-455
Mali technique de fusion sur immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	178	-64	-114		
TOTAL	5 777	217	-130		5 864

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES

19, boulevard Berthelot

63400 CHAMALIERES

Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

Note 8

COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés		
Comptes de stock et emplois divers		
Débiteurs divers	6 991	7 822
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement		
VALEUR NETTE AU BILAN	6 991	7 822
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	257	1 674
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Charges constatées d'avance	56	68
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	218	210
Autres produits à recevoir	2 101	2 389
Charges à répartir		
Autres comptes de régularisation	913	610
VALEUR NETTE AU BILAN	3 545	4 951
TOTAL	10 536	12 773

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES

19, boulevard Berthelot

63400 CHAMALIERES

Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

Note 9

DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(En milliers d'euros)	Solde au 01/01/2017	Dotations 2017	Reprises et annulations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2017
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	12 122	1 899	-2 505	-33		11 483
Sur opérations sur titres	35	44	-13			66
Sur valeurs immobilisées		63				63
Sur autres actifs						
Total	12 157	2 006	-2 518	-33		11 612

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES

19, boulevard Berthelot

63400 CHAMALIERES

Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

Note 10

**DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE
RESIDUELLE**

	31/12/2017						31/12/2016	
(en milliers d'euros)	0-12 mois	13-18 mois	19-24 mois	25-36 mois	37-48 mois	49-60 mois	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
à vue	22 567						22 567	1 038
à terme	5 500		19 576				25 076	39 816
Valeurs données en pension						206	206	
Titres donnés en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	28 067		19 576			206	47 849	40 854
Opérations Internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires								
Comptes et avances à terme								
Titres donnés en pension livrée								
VALEUR AU BILAN								
TOTAL	28 067		19 576			206	47 849	40 854

Commissaire aux Comptes
SAS WOLFF & ASSOCIES
 19, boulevard Berthelot
 63400 CHAMALIERES
 Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

Note 11

COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

	31/12/2007					31/12/2006		
En milliers d'euros	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	204 258				204 258	11	204 269	185 674
Comptes d'épargne à régime spécial :	284 414	34 321	28 297	1 530	348 562		348 562	330 380
à vue	195 523				195 523		195 523	182 491
à terme	88 891	34 321	28 297	1 530	153 039		153 039	147 889
Autres dettes envers la clientèle :	4 997	5 542	15 820	7 310	33 669	368	34 037	40 576
à vue	139				139		139	
à terme	4 858	5 542	15 820	7 310	33 530	368	33 898	40 576
Valeurs données en pension livrée								
MAJEU, AUTELAN	493 669	39 863	44 117	8 840	586 489	379	586 868	556 634

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES

19, boulevard Berthelot

63400 CHAMALIERES

Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

Note 12 **DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE**

Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle

	31/12/2017						31/12/2016
Emprunts (euros)	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Bons de caisse	480				480	10	490
Titres du marché interbancaire							
Titres de créances négociables (1)							
Emprunts obligataires							
Autres dettes représentées par un titre							
VALEUR NETTE AVALIÉE	480				480	10	490

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES

19, boulevard Berthelot

63400 CHAMALIERES

Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

Note 13

COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus		
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers		
Versements restant à effectuer sur titres	5 580	5 874
VALEUR AU BILAN	5 580	5 874
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert		1
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
Produits constatés d'avance	2 686	2 359
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	108	116
Autres charges à payer	2 054	2 127
Autres comptes de régularisation	13	411
VALEUR AU BILAN	4 861	5 014
TOTAL	10 441	10 888

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES

19, boulevard Berthelot

63400 CHAMALIERES

Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

Note 15 EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(En milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	13 536	49 329
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	43 652	35 698
Ancienneté de plus de 10 ans	82 626	47 916
Total plans d'épargne-logement	139 814	132 943
Total comptes épargne-logement	16 015	15 794
TOTAL ENCOURS COLLECTES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	155 829	148 737

L'ancienneté est déterminée conformément au Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16
Plans d'épargne-logement	107	138
Comptes épargne-logement	497	657
TOTAL ENCOURS DE CREDIT EN VIE OCTROYES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	603	795

Commissaire aux Comptes
SAS WOLFF & ASSOCIES
 19, boulevard Berthelot
 63400 CHAMALIERES
 Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 21

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	17	362
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	362	200
Ancienneté de plus de 10 ans	999	1 590
Total plans d'épargne-logement	1 378	2 152
Total comptes épargne-logement	1	0
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	1 379	2 152

(En milliers d'euros)	01/01/17	Dotations	Reprises	31/12/17
Plans d'épargne-logement	2 152		774	1 378
Comptes épargne-logement	0	1		1
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	2 152	1	774	1 379

Note 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX

AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Définitions :

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Les engagements sociaux sont constitués pour la Banque Chalus par :

- son adhésion à la CRPB pour laquelle aucun détail de calcul de la provision n'est communiqué ;
- l'indemnité de fin de carrière dont les éléments de calcul sont indiqués ci-après.

Variations de la dette actuarielle

(En milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16
Dette actuarielle au 31/12/N-1	570	527
Coût des services rendus sur l'exercice	41	34
Coût financier	8	11
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)		
(Gains) / pertes actuariels	-98	-1
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	521	571

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(En milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16
Coût des services rendus	41	34
Coût financier	8	11
Rendement attendu des actifs	-13	-19
Coût des services passés		
(Gains) / pertes actuariels net	-6	-6
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		
CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT	30	20

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES
19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES
Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

Variations de juste valeur des actifs des régimes

(En milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	981	948
Rendement attendu des actifs	13	19
Gains / (pertes) actuariels	21	14
Cotisations payées par l'employeur		
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds		
JUSTE VALEUR DES ACTIFS // DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N	1 015	981

Au 31 décembre 2017, les taux de sensibilité démontrent que:

- une variation de plus de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5.75 %;
- une variation de moins de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 6.40 %.

Composition des actifs des régimes

Les actifs des régimes sont constitués d'une police d'assurance souscrite chez un assureur.

La composition est la suivante : Obligations : 83.4 %; Actions : 9.4 %; Autres : 7.2 %.

Variations de la provision

(En milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16
Dette actuarielle au 31/12/N	286	304
Impact de la limitation d'actifs		
Juste valeur des actifs fin de période		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-30	-19
POSITION NETTE (PASSIF) // ACTIFS AU 31/12/N	256	285

Le rendement effectif des actifs du régime est de 3.50 %.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées à la clôture sont :

- un taux d'actualisation de : 1.38 %
- un taux de rendement attendu des actifs du régime, pour l'exercice de 2017 : 1.38 %.

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES

19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES
Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

Variations de juste valeur des actifs des régimes

(En milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	981	948
Rendement attendu des actifs	13	19
Gains / (pertes) actuariels	21	14
Cotisations payées par l'employeur		
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds		
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N	1 015	981

Au 31 décembre 2017, les taux de sensibilité démontrent que:

- une variation de plus de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5.75 %;
- une variation de moins de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 6.40 %.

Composition des actifs des régimes

Les actifs des régimes sont constitués d'une police d'assurance souscrite chez un assureur.

La composition est la suivante : Obligations : 83.4 %; Actions : 9.4 %; Autres : 7.2 %.

Variations de la provision

(En milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16
Dette actuarielle au 31/12/N	286	304
Impact de la limitation d'actifs		
Juste valeur des actifs fin de période		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-30	-19
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N	256	285

Le rendement effectif des actifs du régime est de 3.50 %.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées à la clôture sont :

- un taux d'actualisation de : 1.38 %
- un taux de rendement attendu des actifs du régime, pour l'exercice de 2017 : 1.38 %.

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES

19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES
Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Fonds pour risques bancaires généraux	27 843	26 138
VALEUR AU BILAN	27 843	26 138

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES

19, boulevard Berthelot

63400 CHAMALIERES

Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

Note 18 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

	Capitaux propres							Total des capitaux propres
	Capital	Réserves légales	Réserves statutaires	Primes sur réserves et report à nouveau	Ecarts conversion / réévaluation	Provisions réglementées et autres provisions	Provisions	
En milliers d'euros								
Solde au 31/12/2015	24 345	1 238		27 777			2 083	55 443
Dividendes versés au titre de N-2								
Variation de capital								
Variation des primes et réserves		104		1 979				2 083
Affectation du résultat social N-2							-2 083	-2 083
Report à nouveau								
Résultat de l'exercice N-1							2 213	2 213
Autres variations								
Solde au 31/12/2016	24 345	1 342		29 756			2 213	57 656
Dividendes versés au titre de N-1								
Variation de capital								
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat social N-1		111		2 102			-2 213	
Report à nouveau								
Résultat de l'exercice N							2 210	2 210
Autres variations								
Solde au 31/12/2017	24 345	1 453		31 858			2 210	59 866

Ventilation du capital

	Nombre d'actions	Valeur nominale en milliers d'euros
Au 31/12/2016	1 623 000	24 345
Au 31/12/2017	1 623 000	24 345

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES

19, boulevard Berthelot

63400 CHAMALIERES

Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

Note 19 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(En milliers d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes				
Opérations sur marchés organisés (1)	142 000		142 000	139 000
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré (1)	142 000		142 000	139 000
Swaps de taux d'intérêt	142 000		142 000	139 000
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles				
Opérations sur marchés organisés				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Opérations de gré à gré				
Options de swaps de taux				
Achetées				
Vendues				
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Dérivés de crédit				
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				
TOTAL	142 000		142 000	139 000

Commissaire aux Comptes
SAS WOLFF & ASSOCIES
 19, boulevard Berthelot
 63400 CHAMALIERES
 Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

Note 20 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Engagements donnés		
Engagements de financement	36 432	37 681
Engagements en faveur d'établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle	36 432	37 681
Ouverture de crédits confirmés	8 616	8 731
Ouverture de crédits documentaires	144	117
Autres ouvertures de crédits confirmés	8 472	8 614
Autres engagements en faveur de la clientèle	27 816	28 950
Engagements de garantie	2 939	2 019
Engagements d'ordre d'établissement de crédit		
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties		
Engagements d'ordre de la clientèle	2 939	2 019
Cautions immobilières		
Autres garanties d'ordre de la clientèle	2 939	2 019
Engagements sur titres		
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements à donner		

Engagements reçus		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	252 172	218 280
Engagements reçus d'établissements de crédit	53 886	33 364
Engagements reçus de la clientèle	198 286	184 916
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	91	
Autres garanties reçues	198 195	184 916
Engagements sur titres		
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus		

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES

19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES
Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

Note 21 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

Avec la Caisse régionale Crédit Agricole Centre France :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016
Dettes	25 000	39 500
Créances (prêts en blanc)	149 333	142 500

Engagements reçus : 40 334 k€, garantie en risques sur les entreprises.

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES

19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES
Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

Note 22 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Sur opérations avec les établissements de crédit	5 102	5 762
Sur opérations internes au Crédit Agricole		
Sur opérations avec la clientèle	11 254	11 810
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	296	201
Produit net sur opérations de macro-couverture	912	783
Sur dettes représentées par un titre		
Autres intérêts et produits assimilés		
Intérêts et produits assimilés	17 564	18 556
Sur opérations avec les établissements de crédit	-367	-416
Sur opérations internes au Crédit Agricole		
Sur opérations avec la clientèle	-6 039	-6 570
Charge nette sur opérations de macro-couverture		
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Sur dettes représentées par un titre		
Autres intérêts et charges assimilées	-3	-1
Intérêts et charges assimilées	-6 409	-6 987
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES (1)	11 155	11 569

Note 23 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(En milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	136	-2	134	148	-1	147
Sur opérations internes au crédit agricole	95	-196	-101	99	-191	-92
Sur opérations avec la clientèle	2 505	-27	2 478	2 532	-25	2 507
Sur opérations sur titres		-7	-7		-3	-3
Sur opérations de change	4		4	4		4
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan						
Sur prestations de services financiers (1)	4 518	-523	3 995	4 653	-483	4 170
Provision pour risques sur commissions						
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	7 258	-755	6 503	7 436	-703	6 733

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES

19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES
Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

Note 22 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Sur opérations avec les établissements de crédit	5 102	5 762
Sur opérations internes au Crédit Agricole		
Sur opérations avec la clientèle	11 254	11 810
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	296	201
Produit net sur opérations de macro-couverture	912	783
Sur dettes représentées par un titre		
Autres intérêts et produits assimilés		
Intérêts et produits assimilés	17 564	18 556
Sur opérations avec les établissements de crédit	-367	-416
Sur opérations internes au Crédit Agricole		
Sur opérations avec la clientèle	-6 039	-6 570
Charge nette sur opérations de macro-couverture		
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Sur dettes représentées par un titre		
Autres intérêts et charges assimilées	-3	-1
Intérêts et charges assimilées	-6 409	-6 987
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES (1)	11 155	11 569

Note 23 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(En milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	136	-2	134	148	-1	147
Sur opérations internes au crédit agricole	95	-196	-101	99	-191	-92
Sur opérations avec la clientèle	2 505	-27	2 478	2 532	-25	2 507
Sur opérations sur titres		-7	-7		-3	-3
Sur opérations de change	4		4	4		4
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan						
Sur prestations de services financiers (1)	4 518	-523	3 995	4 653	-483	4 170
Provision pour risques sur commissions						
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	7 258	-755	6 503	7 436	-703	6 733

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES

19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES
Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

Note 24 **GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES**

	31/12/2017	31/12/2016
(En milliers d'euros)		
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-45	
Reprises de dépréciations	13	100
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	-32	100
Plus-values de cession réalisées		224
Moins-values de cession réalisées	-2	-444
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	-2	-220
Solde des opérations sur titres de placement	-34	120
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées		
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
SAS WOLFF & ASSOCIES DES PORTFOLLES D'OPÉRATIONS ET ASSIMILES		

Note 25 **AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

	31/12/2017	31/12/2016
(En milliers d'euros)		
Produits divers	30	19
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions		
Autres produits d'exploitation bancaire	30	19
Charges diverses	-5	
Quote part des opérations faites en commun	-1	-2
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions		
Autres charges d'exploitation bancaire	-6	-2
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	24	17

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES

19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES 42/47
Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

Note 26 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Frais de personnel		
Salaires et traitements	-4 278	-4 187
Charges sociales	-1 557	-1 573
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations	-354	-353
Intéressement et participation	-376	-328
Impôts et taxes sur rémunérations	-648	-638
Total des charges de personnel	-6 859	-6 726
Refacturation et transferts de charges de personnel		
Frais de personnel nets	-6 859	-6 726
Frais administratifs		
Impôts et taxes	-241	-733
Services extérieurs, autres frais administratifs et contributions réglementaires	-4 616	-4 503
Total des charges administratives	-4 857	-5 236
Refacturation et transferts de charges administratives	319	51
Frais administratifs nets	-4 538	-5 185
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-11 397	-11 911

Le montant des jetons de présence versé en 2017 aux organes d'administration s'élève à 12 milliers d'euros.

Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Le crédit d'impôt 2017 accordé à la Banque chalus s'élève à 221 millions d'euros.

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES

19, boulevard Berthelot

63400 CHAMALIERE S

Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

Effectif moyen

Effectif par catégorie (Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2017	31/12/2016
Cadres	27	28
Non cadres	102	100
Total de l'effectif moyen	129	128
Dont : - France	129	128
- Etranger		
Dont : personnel mis à disposition		

Note 27 COUT DU RISQUE

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dotations aux provisions et dépréciations	-18 888	-3 662
Dépréciations de créances douteuses	-1 855	-2 951
Autres provisions et dépréciations (1)	-17 033	-711
Reprises de provisions et dépréciations	19 308	4 238
Reprises de dépréciations de créances douteuses	2 437	2 769
Autres reprises de provisions et dépréciations	16 871	1 469
Variation des provisions et dépréciations	420	576
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	-28	-18
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	-207	-192
Décote sur prêts restructurés		
Récupérations sur créances amorties		
Autres pertes		
Autres produits		
COUT DU RISQUE	185	366

(1) L'activation de la comptabilisation automatique des dotations et reprises de dépréciations sur base collective (projet GERICO) a engendré des flux techniques de dotations et de reprises

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES

19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES
Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

Note 28 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		
Reprises de dépréciations		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		
Plus-values de cessions réalisées		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		
Moins-values de cessions réalisées		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		
Pertes sur créances liées à des titres de participation		
Solde des plus et moins-values de cessions		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		
Solde en perte ou en bénéfice		
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	1	
Moins-values de cessions	-115	
Solde en perte ou en bénéfice	-114	
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	-114	

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES

19, boulevard Berthelot

63400 CHAMALIERES

Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

Note 29 IMPOT SUR LES BENEFICES

En milliers d'euros	2017	2016
IS sur le résultat courant	1 627	1 817
IS provisionné	0	0
Charge fiscale	1 627	1 817

Note 30 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

La totalité de l'activité de la Banque Chalus est exercée en France dans la banque de proximité.

Note 31 PROJET D'AFFECTATION DES RESULTATS

<i>En euros</i>		
Bénéfice de l'exercice :	2 209 597.28	
Montant à affecter	2 209 597.28	
Affectation à la réserve légale :	110 479.86	
Affectation aux autres réserves :	2 099 117.42	
Commissaire aux Comptes		
SAS WOLFF & ASSOCIES		
19, boulevard Berthelot		
63400 CHAMALIERES		
Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23		

Note 32 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

Banque Chalus ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

Note 33 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Banque Chalus

(En milliers d'euros hors taxes)	Ernst & Young	50%	Wolff & Associes	50%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels (*)		34		34
Services autres que la certification des comptes				
TOTAL		34		34

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES

19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES
Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

BANQUE CHALUS

S.A. au capital de 24.345.000 €

Siège Social : 5, Place de Jaude, 63000 CLERMONT-FERRAND

R.C.S. Clermont-Ferrand B 855 201 018

L.B.F. N° 107

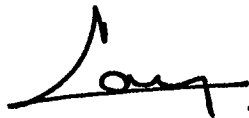
**Proposition d'affectation du résultat
soumise à l'Assemblée générale ordinaire du 28 mars 2018
et approuvée par cette dernière**

L'Assemblée générale approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2017 consistant en un bénéfice net comptable ressortant à **2 209 597,28 €**, telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'administration et décide de l'affecter comme suit :

- | | |
|--|----------------|
| ● réserve légale (correspondant à 5 % du résultat) | 110 479,86 € |
| ● autres réserves | 2 099 117,42 € |

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des exercices 2014, 2015 et 2016.

Certifié conforme
Le Directeur Général Délégué



Didier RAMOND

Monsieur le Greffier
TRIBUNAL DE COMMERCE
40 Rue de l'Ange
BP 180
63005 Clermont-Ferrand Cedex 1

Direction Financier et Pilotage

Unité Juridique

Affaire suivie par :

Odile CABRIT

☎ 04.73.30.57.04

Odile.cabrit@ca-centrefrance.fr

CLERMONT-FERRAND le 23 avril 2018

Monsieur le Greffier,

Dans le cadre des dispositions de l'article L232-23 du Code de Commerce, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint les documents suivants, relatifs à l'exercice 2017:

- Bilan, compte de résultat, annexes au 31/12/2017,
- Affectation du résultat votée par l'Assemblée générale ordinaire du 28/03/2018,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

Ces documents sont accompagnés d'un chèque d'un montant de 46,37 € représentant le coût du dépôt.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Greffier, à l'expression de nos sentiments distingués.

LE DIRECTEUR GENERAL DELEGUE



DIDIER RAMOND